

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 16 septembre 2021

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
3^e tour
(préinscriptions payées entre le 30 août à 09h30 et le 14 septembre à 4h00)

Établissement sollicité : **Faculté des sciences et technologies (FAST)/Agronomie**

Date limite de confirmation par le paiement : mardi 28 septembre 2021

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du troisième tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence de la FAST, filière **Agronomie**, au titre de l'année 2021-2022 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BANDAOGO Ibrahim	M	Burkinabè
2	DAYAMBA Fidempali Chéríta Bérénice	F	Burkinabè
3	GNINGUELGOU Pokimsi Acsa Aurélie	F	Burkinabè
4	KABORE Baodassida Hasmaou Nassai	F	Burkinabè
5	KABORE Baowindsom Josias	M	Burkinabè
6	KABORE Bienvenue Elsa Anaïs	F	Burkinabè
7	KABORE Tégawendé Bérénice Carole	F	Burkinabè
8	KIEMTORE Saibata	F	Burkinabè
9	KOANDA Saida Fadilatou	F	Burkinabè
10	NIKIEMA Pulchérie Dalia	F	Burkinabè
11	OUEDRAOGO RABIATOU WENDSOM	F	Burkinabè
12	SIAMBO Ivan Eudes	M	Burkinabè
13	THIOMBIANO Freddy Chadrac	M	Burkinabè
14	THIOMBIANO Nassipouoga Sara	F	Burkinabè

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
15	TIENDREBEOGO Christmi Prince Thierry	M	Burkinabè
16	YAMEOGO WENDPANGA ALICIA	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à seize (16) noms.

Les candidats ont jusqu'au mardi 28 septembre 2021 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 280 000 FCFA pour les nationaux
- 330 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (**DAAS**) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est *individuelle et nominative et devra être présentée à la banque* pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le mardi 28 septembre 2021 à la Direction de l'Administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

Professeur Jacques SIMPORÉ
Commandeur de l'Ordre de l'Étalon